

La Conférence sur l'avenir de l'Europe

Le 24 mars, les travaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe ont officiellement débuté lors de la réunion constitutive du comité exécutif, deux semaines après la signature de la déclaration commune sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe par le Président du Parlement européen, le Premier ministre portugais au nom de la présidence du Conseil, et la Présidente de la Commission européenne.

Un peu d'histoire :

A l'issue du Conseil européen de Laeken en décembre 2001, la **Convention sur l'avenir de l'Europe** est créée.

En 2002, cette Convention est chargée d'engager un débat sur l'avenir de l'Union européenne dans la perspective d'une convocation d'une conférence intergouvernementale. Elle aboutit en juin 2003, à un projet de [Constitution européenne](#) qui a été repris, pour l'essentiel, lors de la signature du [Traité établissant une constitution pour l'Europe](#), également connu sous le nom de traité de Rome, de 2004.

Dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne (UE), la mission de la Convention était d'examiner les questions essentielles que soulève le développement futur de l'Union et de rechercher les différentes réponses possibles.

1. La répartition des compétences entre l'[UE](#) et les [Etats membres](#). En particulier, la question du degré de fédéralisation était posée ;
2. Des réformes institutionnelles importantes ;
3. Un début de constitution européenne (supra).

C'est ainsi que naîtra, notamment, le projet d'accorder une valeur juridique contraignante à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne proclamée lors du Conseil européen de Nice, le 7 décembre 2000.

Aujourd'hui, l'ambition des trois signataires de la déclaration commune sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe est toute autre. Il s'agit de mener une réflexion permettant de débattre des nouveaux défis internes et externes auxquels l'Europe fait face et de son avenir à long terme, et ce, en plaçant les citoyens au cœur des politiques européennes.

La participation active des citoyens de toutes origines, des représentants de la société civile et des parties prenantes aux niveaux européen, national, régional et local est prévue afin d'établir les priorités de l'UE, selon une approche ascendante, ouverte, transparente, inclusive, participative et équilibrée.

A cette fin, une plateforme numérique multilingue interactive sera créée le 19 avril et de multiples événements et débats seront organisés dans toute l'Europe, structurés autour de différents panels, assemblées et comités.

L'épidémie de Covid-19 n'aura fait que retarder la Conférence sur l'avenir de l'Europe qui devait débiter en mai 2020 pour se dérouler sur deux ans. Le lancement formel aura finalement lieu le 9 mai 2021, lors de la journée de l'Europe, à Strasbourg. L'organisation de la première session plénière devrait quant à elle avoir lieu le lendemain si les conditions sanitaires le permettent.

L'organisation de la Conférence repose sur une structure tripartite. Un comité exécutif composé de représentants du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission

européenne supervisera les travaux, le processus et l'organisation de la conférence. Celui-ci a tenu sa première réunion à Bruxelles le 24 mars dernier avec, à l'ordre du jour, notamment l'élaboration de la charte de participation des citoyens.

La présidence française du Conseil de l'Union en 2022 sera l'occasion de dresser un premier bilan des travaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Qu'en résultera-t-il ? A ce jour, personne n'est capable de prévoir si cette Conférence débouchera sur des résultats concrets.

Les citoyens européens semblent cependant favorables à cette initiative, 51% des personnes interrogées ayant indiqué souhaiter y participer ([enquête Eurobaromètre spéciale](#) du 09.03.2021), et la Commission européenne s'est d'ores et déjà engagée à donner suite aux conclusions qui en seront tirées.